DE CERENVILLE GEOTECHNIQUE

Place d’armes – Parcelle 16, Rte du Camp 6

Bière (VD)

Catégorie d’objet

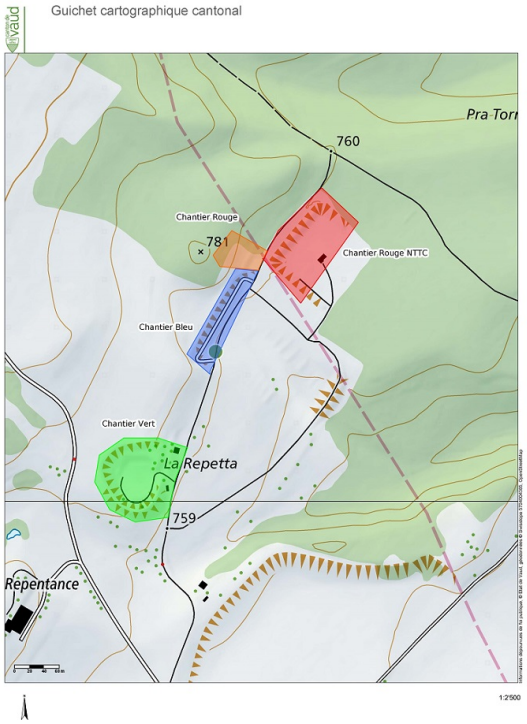
Professionnel spécialisé – Rénovation d’un bâtiment public

Chef de projet

O. Chabloz

Personne-clé

F. Boucher





Durée des travaux Pas encore réalisés
Durée des prestations 2019-2022
Montant des travaux Non communiqué
Montant des prestations CHF 128’000

Description de l’ouvrage

Les places de tir existantes de la place d’armes de Bière sont des infrastructures vétustes, qui présentent un danger au niveau environnemental ainsi que des problèmes de nuisances sonores pour le village de Bière.

Afin de remédier à cette situation, la décision de fermer et assainir trois places de tir a été prise par Armasuisse. En remplacement, un nouveau centre de tir et de combat sera construit, celui-ci ayant les avantages de garantir une exploitation aisée, de limiter les nuisances sonores et de regrouper tous les besoins de la troupe.

Le site de tir de Repetta est composé de 4 zones de buts dénommées :
– Chantier Vert : un stand 30 m et un stand 30-50 m, délimité par une butte quasi circulaire, plantée de quelques arbres isolés.
– Chantier Bleu : stand 30 à 120 m, constitué d’une butte de 130 m de largeur, enherbée.
– Chantier Rouge : utilisation inconnue. Cette zone de buts est en partie en zone forêt.
– Chantier Rouge NTTC : stand 30 m, constitué d’une butte de ~100 m de largeur, équipée avec 6 boxes.
Chaque site est composé d’une butte pare-balle devant laquelle sont mises en place des cibles fixes ou mobiles.

Prestations effectuées

Concept d’assainissement avec les buts suivants:
– proposer des objectifs d’assainissement en vertu du droit sur les sites contaminés;
– discuter et proposer des variantes de décontamination;
– éventuellement discuter et proposer des restrictions d’utilisation agricole ou d’utilisations d’eau;
– établir un concept de marche à suivre pour la réalisation des mesures de construction pour la décontamination
– éventuellement établir un concept de mise en œuvre des restrictions d’utilisation;
– établir un calendrier global de la réalisation des mesures proposées;
– estimer les coûts de la réalisation des mesures proposées;
– rechercher des bases pour la répartition des coûts si des tiers participent à l’origine de la contamination;
– établir des propositions pour la planification de l’exécution : organisation de projet, concept d’élimination, tri, remise en état et remise en culture, etc.

Maître d’ouvrage

Armasuisse

Personne de contact

F. Davoli
Tél. 058 461 10 68